

asime

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE
DE MORGES ET ENVIRONS

**RAPPORT
DE LA COMMISSION
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**Préavis N0 02/08.2014 DELEGATION DE COMPETENCES CONCERNANT
L'ENGAGEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, IMPREVISIBLES ET
EXCEPTIONNELLES**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission chargée de l'étude du préavis 02/08.2014 DELEGATION DE COMPETENCES CONCERNANT L'ENGAGEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES était constituée de M. Cedric Favre et Eric Züger de Morges, Gérald Petit de Lully et de la rapporteuse Martine Blauth.

La Commission s'est réunie le 27 août 2014 à la nouvelle salle de réunion de l'ASIME à Beausobre (Morges) en présence de Mme Isabelle Bonvin, présidente, et Mme Marlise Holzer de l'ASIME, ainsi que de M. Marc Johannot, Directeur administratif de l'ASIME, ces derniers ont répondu à toutes nos questions avec précision et clarté.

Toutefois, la commission ad hoc est unanime pour ramener la somme des dépenses extra budgétaire de CHF 50 000.00 à CHF 30 000.00 par an, ceci pour être en adéquation avec les communes environnantes. En cas de gros soucis, le Comité de direction a toujours la possibilité de convoqué les membres de l'ASIME pour un conseil extraordinaire.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission ad'hoc vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité directeur,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

D'adopter le Préavis N0 02/08.2014 DELEGATION DE COMPETENCES CONCERNANT L'ENGAGEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES avec la modification « le Conseil intercommunal accorde l'autorisation au Comité de direction d'engager des dépenses de fonctionnement, imprévisibles et exceptionnelles, d'un montant maximum de **CHF 30'000.00** par an »

Les commissaires Cédric Favre, Gérald Petit, Eric Züger et la rapporteuse Martine Blauth.